



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil communal

Arzier - Le Muids, le 11 septembre 2018

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DE LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018

EXTRAIT DE PROCES VERBAL

Le Président : M. Jean-Pierre Vuille

Le Conseil Communal d'Arzier-Le Muids porte à la connaissance des électeurs de la Commune les faits suivants discutés lors de la séance ordinaire du lundi 10 septembre 2018:

1. 38 membres étaient présents, 14 excusés, 2 absents (Mme Christelle Trombini et M. Charles Emile Ramel) ;
2. Le Conseil Communal a approuvé à la majorité l'ordre du jour de la séance;
3. Le Conseil Communal a approuvé à la majorité les procès-verbaux des séances du 25 juin et du 2 juillet 2018 ;
4. Le Conseil Communal a accepté à une large majorité, avec amendement, le préavis municipal N° 11/2018: Demande de crédit de CHF 72'500. — pour l'achat d'une chargeuse destinée à la déchetterie et aux services communaux ;
5. Le Conseil Communal a accepté à une large majorité le préavis municipal N° 12/2018: Arrêté d'imposition communal pour l'année 2019

La séance est levée à 21h51.

Ainsi délibéré à Arzier-Le Muids le 10 septembre 2018.

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs peuvent formuler une demande de référendum sur les points 4 et 5 ci-dessus. Une telle demande doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP).

Le Président
Jean-Pierre VUILLE



La Secrétaire
Maryline THALMANN GIAVINA